



CHARTE DE BONNE PRATIQUE

GREEN LINE

1. Limiter le niveau sonore des haut-parleurs à 83 DBA durant les pauses lorsqu'il est mesuré dans les zones publiques et toujours conforme à la législation locale.
2. Diminuer le plus possible l'impact sonore de la manifestation sur l'environnement humain directement concerné en utilisant des talus, des plantations et des palissades.
3. Protéger le sol en utilisant des tapis environnementaux, ou d'autres systèmes efficaces, partout où l'organisateur autorise l'entretien des motos et machines.
4. Fournir des récipients pour la récupération des huiles usagées, essence et tous les autres matériaux polluants (filtres et chiffons) et prévoir des dispositions pour la récupération et l'enlèvement de tous les déchets solides et liquides en accord avec la législation locale.
5. Fournir des installations sanitaires pour les participants et pour le public en accord avec les règlements FIM et l'Annexe A du Code de l'Environnement FIM.
6. Mettre des parkings à disposition et les gérer en interdisant le parage sur herbe haute à cause du risque d'incendie.
7. Respecter les dates et limites horaires imposées durant la manifestation par les autorités locales.
8. Interdire le lavage non autorisé des motos et transporteurs.
9. Eduquer les coureurs, les équipes et le public sur les problèmes environnementaux via le système de sonorisation.
10. Exiger dans la mesure du possible de la part des fournisseurs de restauration d'utiliser des matériaux recyclables ou biodégradables et qu'ils soient responsables de leurs détritus.
11. Agir de telle sorte qu'il ne subsiste après la manifestation que des traces de pas et, en cas de dégradation de certains végétaux, replanter et réensemencer.
12. Imprimer ce texte dans le programme.